



Participation des héritiers aux frais liés a l'héritage.

Par **frank44**, le **01/04/2013** à **20:34**

Bonjour,

Nous sommes 3 enfants a avoir hérité a part égale la maison de notre père lors de son décès. Notre père était en litige avec deux de nos voisins directs concernant les limites de sa propriété.

Nous avons du reprendre a notre compte ces deux procès; cependant les frais s'accumulent et seul moi et un de mes frères les supportons ; notre troisième frère (Eric) refuse de participer, prétextant un manque de finances.

Pour continuer a faire face nous avons décidé de contracter une hypothèque sur l'héritage; De quels documents avons nous besoin pour contracter cette hypothèque ?

Eric a t'il le droit de s'y opposer, alors meme qu'il refuse de participer financièrement ?

Avons nous le droit de le déposséder de sa part d'héritage s'il continue de refuser toute participation financière, ou s'il s'oppose a la demande d'hypothèque ?

merci